Commune de PIGNANS

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 28 juillet 2025

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/280

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 25 juillet 2025 de Monsieur SMAGGHE Gabriel tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue de travaux place des Écoles,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution desdits travaux,

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise agissant pour le compte du pétitionnaire est autorisée à stationner sur la voie publique afin de procéder à des évacuations de gravats au n°16 place des Écoles, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :
Pendant la durée des travaux, les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

Article 3 :
La présente permission de voirie est valable le lundi 18 août et le mardi 19 août 2025.

Article 4 :
La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 28 juillet 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)